



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2004/7  
8 avril 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingtième session

Bonn, 16-25 juin 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Article 6 de la Convention

**RAPPORT SUR L'ATELIER RÉGIONAL AFRICAIN CONCERNANT  
L'ARTICLE 6 DE LA CONVENTION**

**Note du secrétariat\***

*Résumé*

L'atelier régional africain concernant l'article 6 a été accueilli par le Gouvernement gambien à Banjul (Gambie) du 28 au 30 janvier 2004. Les participants venus de plus de 30 pays de la région ont débattu des moyens de développer et de mettre en œuvre le programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6, que la Conférence des Parties avait adopté à sa huitième session en novembre 2002.

De nombreux participants ont souligné que la question visée à l'article 6 de la Convention était prioritaire pour l'Afrique. Il ressort clairement des communications faites au cours de l'atelier et des débats qui s'y sont déroulés que la région dispose déjà d'importantes ressources – organisations efficaces et experts compétents, activités et programmes performants, accords de coopération avec des partenaires régionaux ou internationaux, etc. – pour entreprendre des activités au titre de l'article 6. Cela étant, les obstacles au renforcement des activités d'éducation, de formation et de communication sur le thème des changements climatiques restent nombreuses: manque de ressources financières et humaines, existence d'autres priorités et problèmes concurrents et clivages linguistiques. Les participants à l'atelier ont réfléchi aux possibilités qui s'offraient et aux stratégies envisageables pour lever ces obstacles.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être tirer parti des renseignements fournis dans le présent rapport pour déterminer les questions à examiner plus avant et convenir des nouvelles mesures à prendre.

---

\* L'atelier ayant été coorganisé par le PNUE et le secrétariat de la Convention, le présent rapport est le fruit d'un long processus bilatéral, ce qui explique sa soumission tardive.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION .....	1 – 3	3
A. Mandat .....	1 – 2	3
B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....	3	3
II. ORGANISATION DE L'ATELIER.....	4 – 5	3
III. DÉLIBÉRATIONS .....	6 – 8	3
IV. RÉSUMÉ DES DÉBATS ET CONCLUSIONS PAR THÈME .....	9 – 16	4
A. Sensibilisation et participation du public, communication et accès à l'information.....	9 – 10	4
B. Éducation .....	11 – 12	6
C. Formation.....	13 – 14	8
D. Coopération internationale et régionale.....	15 – 16	9
V. EXPÉRIENCE DES PAYS .....	17 – 21	10
A. Cadre institutionnel.....	18 – 19	10
B. Activités.....	20	11
C. Contraintes et entraves.....	21	12
VI. CONCLUSIONS ET QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT.....	22 – 23	13
HOMMAGE POSTHUME .....		14

## I. INTRODUCTION

### A. Mandat

1. À sa dix-septième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a réaffirmé que les ateliers régionaux pouvaient contribuer au développement et à la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 et faire avancer les travaux visant à évaluer les besoins, déterminer les priorités, mettre en commun les données d'expérience et échanger des informations sur les activités correspondantes (FCCC/SBSTA/2002/13, par. 52 b)). À sa dix-huitième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a réaffirmé qu'il était nécessaire d'organiser des ateliers régionaux concernant l'article 6 et s'est félicité de la proposition du Gouvernement gambien d'accueillir un atelier régional pour l'Afrique au début de 2004 (FCCC/SBI/2003/8, par. 35 c)).

2. En outre, dans sa décision 11/CP.8, la Conférence des Parties a encouragé les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à poursuivre leurs activités découlant de l'article 6 et les a invitées à considérer le programme de travail quinquennal dans une optique de programmation (FCCC/CP/2002/7/Add.1). L'organisation de l'atelier était d'ailleurs l'une des contributions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à cet égard.

### B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

3. Le SBI voudra peut-être tirer parti des renseignements fournis dans le présent rapport pour déterminer les questions à examiner plus avant et convenir des nouvelles mesures à prendre.

## II. ORGANISATION DE L'ATELIER

4. L'atelier régional africain concernant l'article 6 s'est tenu à Banjul (Gambie) du 28 au 30 janvier 2004. Organisé par le PNUE avec le concours du secrétariat de la Convention, il a été accueilli par le Ministère des ressources en eau de la Gambie. Le PNUE ainsi que les Gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada ont contribué à son financement. Une contribution financière du Gouvernement français a permis d'assurer des services d'interprétation en anglais et en français. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a financé la participation d'un expert africain qui a présenté une communication sur le thème de la formation.

5. Des experts régionaux et internationaux ont été invités à faire des communications et à participer aux débats. En outre, le centre national de liaison de chaque pays africain partie à la Convention a été invité à désigner un représentant, celui-ci bénéficiant d'une aide financière pour participer aux travaux de l'atelier. Vingt-sept experts représentant 26 pays africains ont assisté à l'atelier de même que les représentants de plusieurs organisations intergouvernementales (OIG) et organisations non gouvernementales (ONG).

## III. DÉLIBÉRATIONS

6. À l'invitation de la Présidente du SBI, M<sup>me</sup> Daniela Stoycheva, empêchée, le Président du SBSTA, M. Abdullatif Benrageb, a présidé les travaux de l'atelier en son nom.

7. L'atelier a été ouvert par M<sup>me</sup> Susan Wafaa Ogoo, Secrétaire d'État au Ministère de la pêche, des ressources naturelles et de l'environnement de la Gambie. M<sup>me</sup> Wafaa Ogoo a réclamé la mise au point à l'échelon régional d'une stratégie de coopération pour mobiliser l'appui nécessaire aux fins de l'application de la Convention. M. Bubu Jallow (Centre de liaison de la Gambie pour la Convention), M<sup>me</sup> Fatou Gaye (Centre de liaison de la Gambie pour l'article 6 de la Convention), M. Benrageb et un représentant du secrétariat de la Convention ont également fait des déclarations liminaires et souhaité la bienvenue aux participants.

8. L'atelier s'est déroulé comme suit: une séance d'ouverture, des séances plénières consacrées à différents thèmes et trois séances de travail parallèles, la première sur la sensibilisation et la participation du public, la communication et l'accès à l'information, la deuxième sur la formation et l'éducation et la troisième sur la coopération régionale et internationale. Les résumés des travaux de toutes les séances de travail, les communications faites par les experts et la liste des participants sont affichés sur le site Web de la Convention (<http://unfccc.int>).

#### **IV. RÉSUMÉ DES DÉBATS ET CONCLUSIONS PAR THÈME**

##### **A. Sensibilisation et participation du public, communication et accès à l'information**

9. Au cours de cette séance de travail, présidée par M. Benrageb, trois communications ont été faites, suivies, chacune, d'un débat animé. M. Demba Jawo (Président de la Gambia Press Union) a évoqué les mesures à prendre pour qu'une véritable collaboration s'instaure entre les spécialistes des changements climatiques et les journalistes. M. Christophe Djossou Gbemiga (Agence des jeunes reporters pour l'environnement et la santé du Bénin (AYOREB)), a présenté toute la palette des outils disponibles pour communiquer sur le thème des changements climatiques. Évoquant l'exécution d'activités au titre de l'article 6, M. Joseph McGann (Ministère de l'environnement et du tourisme de la Namibie) a passé rapidement en revue les progrès réalisés par le Gouvernement namibien à cet égard.

10. Les autres questions mises en évidence au cours de cette séance et les conclusions qui s'en sont dégagées sont récapitulées ci-dessous:

a) Les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête réalisée dans 48 pays africains avant le début de l'atelier avaient placé la sensibilisation du public au premier rang des priorités de la région, devant l'éducation et la formation. Beaucoup de participants à l'atelier ont insisté sur l'importance qu'ils attachaient à l'élaboration de stratégies de sensibilisation du public qui s'inscrivent dans la durée afin de mobiliser toutes les parties prenantes. Pour concevoir de telles stratégies, on pouvait mettre à profit l'expérience acquise dans le cadre de campagnes de communication menées dans d'autres domaines et dans d'autres pays et régions;

b) De l'avis des participants à l'atelier, il s'agissait de toucher surtout les responsables de l'action publique, le grand public et la jeunesse. Les premiers formaient un groupe prioritaire car les fonctionnaires qui s'occupaient des programmes nationaux relatifs aux changements climatiques considéraient souvent que leurs collègues des autres ministères ou administrations n'étaient pas totalement impliqués ou vraiment intéressés. Les changements climatiques étant un problème intersectoriel, ceux qui étaient chargés d'y faire face avaient besoin de la participation active de leurs collègues pour mettre sur pied des politiques efficaces;

c) Si l'on voulait qu'ils portent, il fallait concevoir les messages en fonction du public visé en évitant le jargon et les termes trop techniques. Dans la plupart des messages, l'accent devrait être mis sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques, qui étaient les deux points les plus importants pour l'Afrique. Il faudrait, si possible, faire le lien entre les changements climatiques et les sujets de préoccupation connexes tels que ceux traités dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) afin de donner plus de force au message et d'en accroître la pertinence;

d) Les campagnes de communication les plus efficaces seraient celles qui mettraient en avant la dimension humaine du problème en établissant un lien direct entre les changements climatiques et les préoccupations quotidiennes des citoyens. Il faudrait en particulier rapprocher la question des changements climatiques des problèmes qui avaient une influence sur les moyens d'existence de la population. Cela pourrait contribuer à inciter chacun à agir individuellement et à faire pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils prennent des mesures face aux changements climatiques. Les messages adressés à la population pouvaient également viser à encourager celle-ci à soutenir certains projets ou dépenses publiques;

e) Les médias constituaient un relais essentiel pour atteindre le public et les principales parties prenantes. Or, en de nombreux points du continent africain, les journalistes pouvaient rencontrer de graves difficultés. Beaucoup souhaiteraient bénéficier d'une formation professionnelle plus poussée, notamment dans des domaines spécialisés comme celui des changements climatiques. Les journalistes constataient parfois que les règlements et les pratiques de l'administration faisaient obstacle à des échanges fructueux entre les fonctionnaires et la presse; selon eux, les autorités pourraient avoir une politique de communication plus efficace dans le domaine des changements climatiques si elles cherchaient à nouer des liens solides avec les journalistes sans attendre d'être sollicitées;

f) Les stratégies de communication devraient tirer parti des avantages de chaque type de média. Par exemple les journaux et les magazines étaient généralement considérés comme plus fiables, étaient lus par les décideurs et permettaient de donner des explications plus détaillées. En revanche, ils ne s'adressaient qu'aux personnes instruites et, comme ils étaient souvent concentrés dans les capitales, leur distribution en dehors des centres urbains laissait parfois à désirer. Les stations de radio qui émettaient en langues locales pourraient être un relais particulièrement efficace. Les points forts de la radio étaient les suivants: moyen de communication relativement bon marché, elle permettait de toucher un grand nombre de personnes, sans qu'il soit nécessaire que celles-ci sachent lire;

g) Indépendamment des médias, il était possible d'atteindre le public en lui adressant des messages par l'intermédiaire de sportifs et de musiciens célèbres ainsi que par divers autres moyens – représentations théâtrales, brochures en langues locales, systèmes de vulgarisation agricole et autres réseaux professionnels, mobilisation du clergé et journées spéciales des Nations Unies telles que la Journée mondiale de l'environnement et peut-être dans le futur la Journée des changements climatiques. Pour la transmission des messages, on avait le choix entre plusieurs vecteurs: l'écrit, le théâtre, la chanson, les concours (d'affiches, d'expression écrite ou de peinture), les opérations publicitaires (lancement de livres et débats), les groupes de discussion en ligne et les réunions publiques. Les activités culturelles, les ateliers et les séminaires, les visites sur le terrain et les partenariats avec les annonceurs et les ONG étaient des formules qui offraient, toutes, des possibilités nouvelles;

h) Promouvoir la participation du public à la prise de décisions concernant les changements climatiques et l'accès du public à l'information pouvait également être déterminant. On pourrait s'attacher à faire en sorte que les bibliothèques et les établissements scolaires disposent de toute une gamme de documents pertinents depuis les communications nationales et le troisième rapport d'évaluation (TER) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) jusqu'aux vidéos et brochures de vulgarisation. Il était également essentiel de veiller, par une politique volontariste, à ce que la population sache comment obtenir cette information sur les changements climatiques;

i) Parmi les obstacles à l'application de ces différentes mesures figurait le manque de fonds, de compétences techniques et de soutien politique. Les taux élevés d'analphabétisme et l'existence au niveau national de priorités concurrentes étaient susceptibles également de compromettre les efforts de communication. La solution pouvait passer par l'instauration de partenariats avec d'autres ministères, les médias et les organisations de la société civile, par le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources nationales grâce à l'appui, notamment financier, des partenaires internationaux et par la mise en évidence des liens entre la problématique des changements climatiques et les autres problèmes prioritaires tels que la pauvreté, la désertification, l'agriculture et la santé.

## **B. Éducation**

11. M. Bai Mass Taal (PNUE) a présidé la séance. La première communication a été faite par M<sup>me</sup> Sukai Bojang (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)), qui a présenté les domaines d'activité de l'UNESCO ainsi qu'un certain nombre de projets de formation et de programmes de bourses de perfectionnement financés par les États-Unis d'Amérique et le Japon. M. Ebou Kah (Ministère de l'éducation de la Gambie) a parlé de l'éducation aux changements climatiques à l'école et hors de l'école. M<sup>me</sup> Barbara DeRosa-Joynt (Département d'État des États-Unis) a passé en revue les programmes d'éducation entrepris par son pays au plan interne et au niveau international pour sensibiliser les populations aux changements climatiques. M<sup>me</sup> Ndey Sireng Bakurin (Agence nationale de l'environnement de la Gambie) a exposé le programme d'éducation à l'environnement de l'Agence en privilégiant les thèmes de l'atelier. Les quatre communications ont été suivies d'un débat.

12. Cette séance de travail a permis de dégager les conclusions suivantes:

a) L'éducation de base était fondamentale pour toutes les activités de communication et de sensibilisation. L'éducation publique de masse était de nature à promouvoir une prise de conscience des problèmes environnementaux et éthiques ainsi que les valeurs et les attitudes correspondantes et à favoriser l'acquisition des compétences et l'adoption des comportements nécessaires pour contribuer à un développement durable. Même si les efforts consentis pour assurer un accès universel à l'éducation de base et améliorer les taux d'alphabétisation au niveau national ne visaient pas principalement à sensibiliser les populations aux changements climatiques, ils y contribueraient certainement;

b) Selon la définition qu'en avait donnée un pays de la région, l'éducation à l'environnement était un processus qui visait à amener les habitants de la planète à prendre conscience et à se préoccuper de l'environnement global et des problèmes qui y étaient liés et à leur permettre d'avoir les connaissances, les valeurs, les comportements, les compétences,

la motivation et la volonté nécessaires pour s'attacher individuellement et collectivement à trouver des solutions aux problèmes existants et à prévenir l'apparition de problèmes nouveaux;

c) Les changements climatiques devraient, dans chaque pays, être enseignés à l'université, dans le cycle secondaire et même à l'école primaire. Dans l'enseignement supérieur, il importait que le programme soit conçu en fonction de la demande, celle-ci étant déterminée au moyen d'une évaluation des besoins. L'élaboration et la réforme des programmes devaient être un processus permanent visant à répondre aux besoins en constante évolution de la société. Si elles ne l'avaient pas déjà fait, les universités devraient envisager d'ouvrir un département de l'environnement dont la démarche serait pluridisciplinaire;

d) Dans le cadre scolaire, indépendamment du programme officiel, les possibilités d'initier les élèves à la problématique des changements climatiques étaient nombreuses. Par exemple, certains établissements de l'enseignement primaire et secondaire organisaient des concours et décernaient des prix aux lauréats. L'organisation d'activités sportives, la mise en place de systèmes prévoyant l'attribution de récompenses, la création de clubs de défense de l'environnement et l'ouverture de sites Internet pouvaient être à l'origine d'autres formules d'enseignement novatrices. Les stratégies de ce type étaient également applicables dans le secteur éducatif extrascolaire;

e) La mise en réseau des établissements d'enseignement devrait être encouragée. Il serait peut-être possible et intéressant de mettre au point un programme au niveau régional puis de l'adapter en fonction des besoins nationaux. Dans le domaine de l'éducation aux changements climatiques, les pays devraient envisager de concevoir des activités types et recenser les cas de réussite exemplaire susceptibles d'être transposés;

f) Amener les ministres de l'éducation à s'intéresser à la question des changements climatiques et les spécialistes des changements climatiques à s'intéresser à l'éducation, lancer des programmes pilotes pour mettre au point des matériels didactiques, instituer un comité scientifique national pour promouvoir l'éducation aux changements climatiques, mobiliser les ONG et rechercher l'appui de la communauté internationale pourraient constituer des démarches constructives;

g) Les activités d'éducation à l'environnement dirigées par les organisations internationales ou exécutées avec leur aide pouvaient s'inscrire dans le cadre de projets limités dans le temps et donc ne pas être durables. En cas de projets de courte durée, la contribution régulière de participants locaux, dont le rôle était essentiel pour préserver l'efficacité du programme sur la longue période, risquait d'être exclue. La question de savoir comment assurer la pérennité des programmes se posait pour tous les domaines d'activité relevant de l'article 6;

h) Les participants ont reconnu que, en Afrique, la question des changements climatiques ne recevait pas toute l'attention voulue. Pour mettre fin à cet état de choses, il faudrait s'attacher à dispenser aux journalistes et à ceux qui travaillent dans les médias ainsi qu'aux membres du clergé une formation dans le domaine de l'environnement en général et des changements climatiques en particulier, afin qu'ils puissent vraiment sensibiliser le grand public et les acteurs économiques aux incidences des changements climatiques et aux risques correspondants.

### C. Formation

13. Cette séance de travail a été présidée par M<sup>me</sup> Madeleine Diouf (Sénégal). M. Damian Ihedioha (Groupe d'action/Étude de l'environnement du Nigéria) a traité de la question de la sensibilisation à la problématique des changements climatiques en Afrique. M. Étienne Sarr (Centre régional AGHRYMET/Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)) a évoqué les possibilités de renforcement des capacités et de formation offertes par cette organisation dans le domaine des changements climatiques et dans des disciplines connexes. M<sup>me</sup> Amel Bida (Agence nationale tunisienne des énergies renouvelables) a présenté les mesures que son pays avait prises pour mettre sur pied des activités de formation dans le domaine des changements climatiques et les résultats obtenus à cet égard.

14. Les questions soulevées au sujet de la formation et les conclusions formulées à cet égard sont récapitulées ci-dessous:

a) M. Andreas Schoenefeld (Centre international d'étude de la trypanotolérance<sup>1</sup> (ITC)) a expliqué quelles étaient, d'après l'expérience acquise par son organisation en matière de formation, les démarches qui donnaient de bons résultats en Afrique;

b) Un certain nombre de participants ont fait observer que, parmi les principales activités prévues à l'article 6, les activités de formation (et de recherche) étaient peut-être celles qui se prêtaient le mieux à une approche régionale. Ils ont indiqué en particulier que les institutions régionales qui possédaient un avantage compétitif dans des domaines spécifiques devraient recevoir un appui plus important. Cet appui pouvait entraîner une rétroaction positive; plus les capacités d'une institution seraient sollicitées, plus elles se renforceraient et plus l'institution en question mériterait de recevoir un appui régional et international;

c) Les gouvernements pourraient envisager de conjuguer leurs efforts pour élaborer des stratégies régionales en matière de formation en collaboration étroite avec les institutions nationales et régionales. Les administrations publiques et les départements universitaires chargés de la formation pourraient chercher plus activement à travailler en réseau. Ils pourraient, ensemble, fixer les priorités (parmi lesquelles figureraient probablement la vulnérabilité, l'adaptation et le transfert de technologies). Le financement, assuré en partie par des crédits inscrits aux budgets nationaux et en partie par les partenaires internationaux, serait essentiel. Les ONG et la société civile pourraient peut-être aussi aider à définir une démarche régionale en matière de formation aux changements climatiques;

d) Pour assurer une bonne formation, on pouvait être amené à combiner diverses méthodes: formation individuelle et collective, détachement pour des périodes de courte durée auprès d'organisations ou d'administrations d'autres pays de la région, formation dans d'autres régions, aide aux étudiants qui cherchent à obtenir un diplôme universitaire supérieur, organisation d'ateliers et de séminaires, production de publications et création de sites Web, mise en place dans les administrations de services chargés de la formation, renforcement des compétences et des capacités au niveau local, facilitation de l'échange d'experts entre pays de la région et exploitation des possibilités de formation sur l'Internet.

---

<sup>1</sup> La **trypanosomiase** est une maladie du bétail, transmise par la mouche tsé-tsé. L'exploitation de la résistance génétique à la trypanosomiase grâce à l'utilisation de races locales **trypanotolérantes** est l'une des voies suivies pour lutter contre la maladie.



#### **D. Coopération internationale et régionale**

15. Cette séance, présidée par M. Peter Tarfa (Nigéria), a débuté par une communication de M. Alexander Alusa (PNUE) sur les possibilités de mise en œuvre et de financement d'activités au titre de l'article 6 qu'offraient le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Plan d'action de son Initiative pour l'environnement. M. Lars Haltbrekken (PNUE-GRID Arendal) a évoqué le rôle du système des Nations Unies, précisant de quelle manière celui-ci pourrait faciliter la coopération internationale aux fins de l'application de l'article 6. M. Momodou Sarr (Agence nationale de l'environnement de la Gambie) a présenté les activités du Comité national gambien de liaison avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et a expliqué pourquoi une bonne coordination interne était essentielle pour mettre sur pied des partenariats internationaux performants. M. Abdou Fall (ITC) a parlé du rôle actuel de son organisation et de ce qu'elle pouvait faire pour promouvoir la coopération internationale.

16. Le débat a permis de dégager les conclusions suivantes:

a) En dépit de quelques exemples encourageants, la coopération instaurée aux niveaux sous-régional et régional aux fins de l'application de l'article 6 laissait souvent à désirer. Parmi les obstacles à cette coopération régionale, on relevait le clivage linguistique entre l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone, le fait que les pays n'avaient pas les mêmes priorités ni les mêmes capacités ainsi que l'absence de réseaux et le peu de ressources disponibles pour cette activité;

b) La coopération régionale pouvait présenter un certain nombre d'avantages, notamment des frais de fonctionnement réduits, une utilisation plus rationnelle des ressources et l'accès à une assistance technique et aux services d'experts. Diverses mesures – organisation d'échanges, développement du travail en réseau et de la collaboration aux fins de l'exécution de projets, amélioration des infrastructures d'information et de communication, apport plus important de ressources financières, cours de langues et promotion du multilinguisme – permettraient de renforcer cette coopération;

c) Pour renforcer la coopération régionale, il a été proposé plus précisément de mettre en commun les produits d'information et les traductions, d'échanger données d'expérience et idées, de mettre en réseau les programmes de recherche universitaires et les autres capacités régionales sous-utilisées, d'établir des partenariats avec les entreprises et les ONG, d'adopter une stratégie régionale en matière d'éducation et de formation et de créer un réseau régional pour l'application de l'article 6. Il était également possible de tirer parti d'initiatives régionales et sous-régionales telles que le CILSS/AGRYMET, la Banque africaine de développement et le NEPAD. On a fait observer que si la coopération régionale pouvait venir compléter l'action entreprise au niveau national, elle ne pouvait pas la remplacer;

d) Les participants ont pris note tout particulièrement des possibilités de coopération régionale que le NEPAD était susceptible d'offrir. Un programme de renforcement des capacités aux fins de l'exécution du Plan d'action de l'Initiative pour l'environnement du NEPAD avait été mis sur pied par le PNUE. Des activités spécifiques étaient prévues, dont le renforcement des capacités des pays africains en vue de l'application des accords mondiaux et régionaux relatifs à l'environnement (notamment de la Convention) et le soutien des centres d'excellence africains (ces centres pourraient entreprendre des travaux au titre de l'article 6 de la Convention).

Pour l'application de l'article 6 dans le contexte de la NEPAD, il était nécessaire que les centres nationaux de liaison prennent contact avec les milieux économiques de leur sous-région, ceux-ci pouvant contribuer utilement aux efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités au niveau sous-régional;

e) Au niveau international, la coopération et l'instauration de partenariats étaient susceptibles de permettre d'obtenir une assistance financière et technique indispensable. Comme indiqué dans le programme de travail de New Delhi, les gouvernements devraient étudier les possibilités de financement avec le FEM et d'autres sources bilatérales et multilatérales. Ils pourraient aussi réfléchir aux moyens de tirer parti des initiatives internationales lancées par les organismes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux;

f) Les participants à l'atelier ont appuyé énergiquement la création du centre d'échange d'informations au titre de l'article 6 de la Convention, avec peut-être un portail spécial pour l'Afrique. Il s'agirait avant tout de centraliser les catégories d'information suivantes: exemples d'activités, meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience ainsi que répertoires des Parties, des ONG, des OIG, des experts, des donateurs et des projets;

g) La collaboration aux initiatives prises en matière d'éducation, de formation et d'information du public dans le cadre de la CDB et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de coopération internationale.

## V. EXPÉRIENCE DES PAYS

17. Les représentants de 12 pays (Afrique du Sud, Bénin, Gambie, Guinée, Madagascar, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Sénégal, Togo et Tunisie) ont présenté les activités entreprises au niveau national au titre de l'article 6. Un certain nombre de points essentiels évoqués dans leur communication sont repris ci-dessous.

### A. Cadre institutionnel

18. Ces représentants ont tous systématiquement souligné combien il était important de créer au niveau national un comité des changements climatiques. Réunissant des fonctionnaires de ministères et de services extrêmement divers, ce type de structure pouvait avoir un effet mobilisateur et aider à faire en sorte que l'ensemble de l'équipe gouvernementale s'investisse davantage dans la lutte contre les changements climatiques, qui exigeait une action multisectorielle. Un représentant a signalé que, dans son pays, tous les membres du comité national mis en place avaient dû suivre une formation pour se familiariser avec les grandes questions relatives au climat. Le représentant d'un autre pays a expliqué comment le comité national qui avait été créé procédait pour contribuer à la mise sur pied et au financement d'activités au titre de l'article 6.

19. Un comité national des changements climatiques était de nature à aider à faire passer le message voulu à tout un ensemble de responsables nationaux mais la création d'un service ou d'une division exclusivement chargé des changements climatiques pouvait se révéler nécessaire dans la pratique pour faire en sorte que des activités soient entreprises sans retard au titre de l'article 6. C'est ainsi qu'un représentant a expliqué qu'un service de ce type avait pour mission

de veiller à ce que des ouvrages sur les changements climatiques, des mémoires de recherche, des articles de vulgarisation, les documents de la Convention, les publications du GIEC, des disques compacts et d'autres sources d'information pertinentes soient disponibles auprès du centre de documentation de son ministère.

## B. Activités

20. Dans leur grande majorité, les pays de la région n'avaient pas encore adopté officiellement de plan pour la mise en œuvre de l'article 6. Toutefois, de nombreuses activités relatives à l'article 6 étaient en cours dans le cadre d'autres projets nationaux concernant l'environnement. Les activités dont il a été fait état dans les communications nationales consistaient à:

- a) Organiser des ateliers participatifs dans toutes les régions du pays pour sensibiliser les parties prenantes – pêcheurs, bûcherons, forgerons et «récoltants» de vin de palme;
- b) Encourager activement les établissements de l'enseignement supérieur à entreprendre des recherches sur les changements climatiques et à mettre au point des technologies appropriées pour le renforcement des capacités;
- c) Organiser un concours à l'intention des écoliers inscrits en cinquième et sixième années afin de les sensibiliser au problème des changements climatiques à l'échelle de la planète;
- d) Publier un guide pédagogique destiné à permettre aux enseignants d'aborder quelques-unes des questions clefs concernant les changements climatiques, notamment les causes et les effets de ces changements et les solutions envisageables pour y faire face;
- e) Organiser un atelier sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques à l'intention des agents de l'administration publique et d'autres institutions dans le but de les sensibiliser aux problèmes qui n'ont pas encore été réglés au niveau national;
- f) Établir un document exposant la stratégie à suivre au niveau national pour mettre en œuvre la Convention dans le but d'informer le personnel des ministères et des ONG et de les sensibiliser à la question;
- g) Publier des brochures de vulgarisation expliquant les changements climatiques au grand public;
- h) Déterminer les technologies efficaces pour faire face aux changements climatiques compte tenu des conditions propres au pays et leur assurer une large diffusion;
- i) Former quelque 300 mécaniciens auto à l'entretien des moteurs afin que ceux-ci, en parfait état de marche, émettent moins de gaz à effet de serre;
- j) Faire paraître des articles sur les changements climatiques dans les publications du ministère;
- k) Déterminer les incidences que les changements climatiques pourraient avoir au niveau national et publier un document exposant en détail les risques encourus et les solutions envisageables;

l) Mettre sur pied un programme de sensibilisation du public aux changements climatiques prévoyant la diffusion d'une plaquette et d'une affiche traduites dans les différentes langues locales;

m) Lancer une campagne de communication articulée autour des phénomènes météorologiques extrêmes auxquels le pays devait faire face;

n) À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), mettre l'accent sur les questions relatives aux changements climatiques et s'attacher à promouvoir des synergies entre les trois conventions de Rio;

o) Lancer une campagne nationale de communication fondée sur une évaluation officielle des mesures qui pourraient être prises pour faire face aux changements climatiques dans le pays.

### **C. Contraintes et entraves**

21. Voici quelques-unes des principales contraintes et entraves signalées dans les communications nationales:

a) La multiplicité des langues locales et le clivage entre l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone;

b) Dans certains pays, le renouvellement rapide des responsables de l'action publique, qui obligeait à former régulièrement de nouveaux fonctionnaires;

c) Le manque de ressources financières, qui posait problème partout;

d) Le manque d'experts et de personnel qualifié (ce problème a été souvent cité);

e) La résistance opposée par l'administration et les difficultés de coordination, qui étaient de nature à compromettre le bon déroulement des activités entreprises au titre de l'article 6;

f) Les procédures de présentation de rapports dont était souvent assortie l'aide internationale; ces procédures imposaient une charge très lourde et prenaient beaucoup de temps;

g) Le fait que les responsables gouvernementaux et le grand public pouvaient rester sourds aux messages concernant les changements climatiques, d'autres priorités comme la pauvreté et le sida retenant leur attention;

h) Les facteurs qui, dans la pratique, limitaient la communication – depuis la lenteur des procédures d'accès à l'Internet jusqu'à l'analphabétisme en passant par la diffusion restreinte des journaux; il pouvait s'agir de sérieux obstacles.

## VI. CONCLUSIONS ET QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT

22. Le Président du SBSTA, M. Abdullatif Benracheb, a fait distribuer et a présenté un document informel de deux pages mettant en relief quelques-uns des principaux thèmes et conclusions qui se dégagent selon lui des travaux de l'atelier. Au cours du bref débat qui a suivi, les participants ont évoqué la possibilité d'examiner plus avant les questions clés suivantes:

a) Apporter une aide aux institutions régionales possédant un avantage compétitif dans des domaines particuliers relevant de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public serait peut-être la meilleure marche à suivre pour intervenir sur ces plans-là en Afrique;

b) Il était nécessaire de chercher à développer la coopération régionale grâce à des projets précis, par exemple le lancement d'une stratégie régionale en matière d'éducation et de formation ou la mise en place d'un réseau régional pour l'application de l'article 6. On pourrait étudier la possibilité de prendre des initiatives de ce type en instaurant des partenariats avec les entreprises et les ONG ainsi qu'en développant les activités menées aux niveaux régional et sous-régional, par exemple par le CILSS/AGRYMET et la Banque africaine de développement;

c) En ce qui concerne les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités aux fins de l'application de l'article 6, le NEPAD pouvait se révéler très utile pour renforcer les capacités des pays africains et leur permettre de donner effet aux accords mondiaux et régionaux relatifs à l'environnement (à commencer par la Convention). Dans cette perspective, les centres nationaux de liaison pourraient réfléchir aux moyens de tirer parti de cette initiative dans le cadre de l'élaboration de leurs programmes nationaux pour la mise en œuvre d'activités au titre de l'article 6;

d) Les médias étant un relais essentiel pour atteindre le public et les principales parties prenantes, organiser des séances d'information et des séminaires sur les changements climatiques (aux niveaux national, sous-régional et/ou régional), dans le but de rapprocher responsables gouvernementaux et journalistes et de tenir ces derniers informés, pourrait être un moyen de mieux faire connaître la question des changements climatiques en Afrique;

e) Les pays pourraient également envisager de concevoir des activités types et de recenser les cas de réussite exemplaire susceptibles d'être transposés afin de les mettre en commun. Dans cette optique, ils pourraient notamment mettre au point pour l'enseignement primaire et secondaire des programmes régionaux d'éducation aux changements climatiques. Ces programmes types pourraient ensuite, le cas échéant, être adaptés en fonction des besoins locaux et nationaux;

f) Les pouvoirs publics pourraient envisager de collaborer activement avec les institutions nationales et régionales, notamment les universités, ainsi qu'avec les ONG pour élaborer des stratégies régionales de formation dans le domaine des changements climatiques et, notamment, fixer des priorités dans des domaines importants tels que la vulnérabilité, l'adaptation et le transfert de technologies. L'accès à un financement mixte – crédits inscrits aux budgets nationaux et aide des partenaires internationaux – serait essentiel;

g) Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6, priorité pourrait être donnée au renforcement de la coopération régionale grâce à la mise en commun des produits d'information et des traductions, à l'échange de données d'expérience et d'idées ainsi qu'à la mise en réseau des programmes de recherche universitaire et d'autres capacités régionales sous-utilisées;

h) On pourrait chercher à travailler davantage en synergie avec les autres conventions relatives à l'environnement en particulier lorsqu'il s'agissait de mettre en route des programmes pilotes pour l'élaboration de matériels didactiques, d'instituer des comités scientifiques nationaux chargés de promouvoir l'éducation dans le domaine du climat, de mobiliser les ONG et de solliciter l'appui de la communauté internationale.

23. M. Momodou A. Cham (Secrétaire permanent du Ministère des pêches, des ressources naturelles et de l'environnement de la Gambie) a prononcé la clôture de l'atelier.

### **Hommage posthume**

Pendant l'atelier, les organisateurs et le gouvernement hôte ont été informés que M. Pierre Boyou, le représentant du Congo Brazzaville, avait trouvé la mort dans un accident de voiture sur la route de Banjul. Le Président du SBSTA, M. Abdullatif Benrageb, a rendu hommage à M. Boyou, qui était très apprécié pour son dévouement, son ardeur au travail et sa gentillesse. Il a été donné lecture d'une lettre adressée au Gouvernement du Congo Brazzaville par la Secrétaire exécutive de la Convention, M<sup>me</sup> Joke Waller Hunter. Les participants ont observé une minute de silence à la mémoire de M. Boyou.

-----